

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 25627

Numéro SIREN : 538 339 805

Nom ou dénomination : AVRIL ARCHITECTURES

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt 44747



20180447472017

DATE DEPOT : 22/06/2018

N° DE DEPOT : 44747

N° GESTION : 2011825627

N° SIREN : 538339805

DENOMINATION : AVRIL ARCHITECTURES

ADRESSE : 41 rue Meslay 75003 Paris

MILLESIME : 2017

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
27 JUIN 2018
Sous le N° : 44747 

EURL AVRIL ARCHITECTURES

41 Rue Meslay

75003 PARIS

Siret 53833980500029 APE 7111Z

COMPTES ANNUELS

au

31 décembre 2017


ARCHITECTURES

EGIOE - 2 rue de Lancry - 75010 Paris
Tél. 01 42 40 13 13 - Fax : 01 42 40 12 13
SIRET : 411 471 725 00027

Inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France sous le n° 14-00856500-01

BILAN

EURL AVRIL ARCHITECTURES : 31 décembre 2017

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
	2 796	1 806	990	635
<i>Immobilisations financières</i>				
	49	49	49	49
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 845	1 806	1 039	684
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements, en cours</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>	485		485	
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	6 480		6 480	1 680
<i>Autres créances</i>	193		193	635
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	26 625		26 625	26 359
<i>Disponibilités</i>	22 296		22 296	5 054
<i>Charges constatées d'avance</i>	673		673	808
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	56 751		56 751	34 536
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	59 596	1 806	57 791	35 220
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>			5 000	5 000
<i>Ecart de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>				
<i>Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)</i>				
<i>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)</i>				
<i>Report à nouveau</i>			14 214	23 914
<i>Résultat de l'exercice</i>			14 081	-9 700
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			33 295	19 214
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
DETTES				
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				320
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>			2 092	1 420
<i>Autres dettes (dont comptes courants d'associés)</i>			22 403	14 267
<i>Produits constatés d'avance</i>				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)			24 495	16 006
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			57 791	35 220

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

EUR L'AVRIL ARCHITECTURES: Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Rubriques	Exercice N	EUR	
		Exercice N-1	Ecart N/N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	60 195	41 193	19 002 46%
Chiffres d'affaires nets	60 195	41 193	19 002 46%
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Autres produits	11	5	6 108%
PRODUITS D'EXPLOITATION	60 207	41 199	19 008 46%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3)	18 759	26 226	-7 468 -28%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 161	2 399	762 32%
Rémunérations du personnel	19 102	18 631	471 3%
Charges sociales	5 142	4 538	604 13%
Dotations aux amortissements	227	207	20 10%
Dotations aux provisions			
Autres charges	0	62	-62 -100%
CHARGES D'EXPLOITATION	46 391	52 064	-5 673 -11%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13 816	-10 865	24 681 227%
Produits financiers	266	423	-157 -37%
Produits exceptionnels		742	-742 -100%
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	14 081	-9 700	23 782 245%

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

EGIDE CLB - PARIS

Téléphone : 01 42 40 13 13 - Télécopie : 01 42 40 13 12

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenues par le code de commerce (Art.123-12 à 123-23) le décret du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2014-03 qui reprend l'ensemble des dispositions du corpus comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Saut mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Matériel informatique	3 à 5ans
-----------------------	----------

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

EURL AVRIL ARCHITECTURES 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel installations générales, agencements, aménagements divers</i>							
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		2 213	583			2 796	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 213	583			2 796	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		49				49	
TOTAL GÉNÉRAL		2 262	583			2 845	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		1 579	227	1 806
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 579	227	1 806
TOTAL GÉNÉRAL		1 579	227	1 806

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

EUR L'AVRIL ARCHITECTURES 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 080
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	2 249
TOTAL CHARGES À PAYER	3 329

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	180
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	180

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

EURL AVRIL ARCHITECTURES 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	673
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	673

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

EURL AVRIL ARCHITECTURES

Siège social : 41 Rue Meslay 75003 PARIS
SARL au capital de 5 000 euros - Siret 53833980500029 - APE 7111Z

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 28 295,15 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017	14 081,41
Report à nouveau	14 213,74
Réserves distribuables	
Total	28 295,15

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	28 295,15
Total	28 295,15

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2016	néant	
2015	néant	
2014	néant	

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

EURL AVRIL ARCHITECTURES

Siège social : 41 Rue Meslay 75003 PARIS
SARL au capital de 5 000 euros - Siret 53833980500029 - APE 7111Z

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 28 295,15 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017	14 081,41
Report à nouveau	14 213,74
Réserves distribuables	
Total	28 295,15

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	28 295,15
Total	28 295,15

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2016	néant	
2015	néant	
2014	néant	

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.